

# I. Présentation de la course

**Dimanche 21 AVRIL 2024**

Un parcours au cœur des Coteaux du Quercy sur la commune de Dufort lacapelette, dans un espace préservé boisé et des sentiers ludiques.

Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail ou pour débiter sa saison avec un parcours court, technique et rythmé !

## II. Détails techniques

Les parcours ne sont dévoilés qu'à la dernière minute afin de ménager le suspense.

Le Trail des Clochers est une épreuve de course à pied de type Trail se déroulant sur des chemins et des sentiers boisés au travers de 2 parcours de : le parcours 20km est classé au **Challenge du Tarn et Garonne** »

- **20 km Trail 2 Clochers** : D+ 1000 m - Départ à 9h00 Challenge Tarn et Garonne
- **10km Trail 1 clocher** : D+350 m dénivelé positif – Départ 9H30
- **Randonnée sportive 10 km** :D+ 300 m dénivelé positif - Départ à 9h35
- **Course enfant** : 1000 m / 1500 m - Départ 11h45

### III. Modalités d'inscription :

1. Inscription en ligne sur le site Chrono-start de la course ,: [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

#### 2. Certificat médical

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un pass 'j'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'**athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le **vendredi 19 AVRIL 2024 12h**, dernier délais, afin de valider définitivement l'inscription.

**AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET**

# Règlement – Le Trail des Clochers

**Dimanche 21 avril 2024**

## **Article 1 : Participation**

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

**Cette épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de 18ans .**

Ouvert à partir de 10 ans pour la randonnée

(Accompagnés d'un adulte et avec autorisation parentale)

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité .

## **Article 2 : Dates, départs et horaires**

Le Trail des Clochers comprend :

- **20 km Trail 2 Clochers** : D+ 1000 m - Départ à 9h00 Challenge Tarn et Garonne
- **10km Trail 1 clocher** : D+350 m dénivelé positif – Départ 9H30
- **Randonnée sportive 10 km** :D+ 300 m dénivelé positif - Départ à 9h35
- **Course enfant** : 1000 m / 1500 m - Départ 11h45

**Départ et Arrivée Salle des Fêtes de Durfort Lacapelette**

## **Article 3 : Inscriptions**

Les inscriptions sont possibles sur toutes les épreuves **en ligne** sur le site :

**[www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)** et le jour de la course avec majoration de 2 euros supplémentaires .

**Jusqu'au 21 /04/2023 minuit :**

- 10 km : 8 € ou 11 euros le jour J
- 20 km : 16 € ou 19 euros le jour J
- Randonnée sportive 5 euros
- Enfants Gratuit

## **AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER COMPLET**

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.
- Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

### **Article 4 :Certificat médical**

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un pass 'j'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'**athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le **vendredi 19 AVRIL 2024 12h**, dernier délais, afin de valider définitivement l'inscription.

**AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET**

### **Article 5 : Retrait des Dossards**

Le 21 AVRIL 2024 à la salle des Fêtes de Durfort Lacapelette à partir de 7h15 .En fonction de la situation sanitaire, des créneaux horaires pourront être mis en place.

### **Article 6 : Matériel**

Chaque participant s'équiperà en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard

### **Article 7 : Sécurité et Assistance médicale**

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle. **AMSS82 de Montauban**

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

### **Article 8 : Ravitaillements**

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Sur le trail 10 km et 20 km un ravitaillement au 6 km ,14 km et à l'arrivée

L'organisation se réserve le droit de modifier les ravitaillements en fonction de la situation sanitaire.

***Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.***

## **Article 9 : Repas**

Les arrivées du Trail sont prévues devant la salle des fêtes de Durfort Lacapelette

**Menu bio local Restauration sur place « sur réservation »** [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

***-Chili con carne (possibilité végétarien par mail )***

***-Fromage chèvre des côteaux***

***-Sorbet des coteaux***

**Repas enfants sur place**

**CRÊPES**

## **Article 10 : Classement et récompenses**

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi. Un lot sera offert aux 250 premiers inscrits trail,

Récompenses aux 3 premiers aux scratches du 10 et 21 km ainsi que les premiers et premières de la plus jeune catégorie et la plus grande en master,

## **Article 11 : Sanctions**

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

## **Article 12 : Modifications / Annulation**

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Sur présentation d'un certificat médical couvrant la date de la course, l'organisation pourra procéder à un avoir..

**Crise sanitaire du COVID-19 : En 2024, si l'organisation se trouve dans l'obligation d'annuler l'événement pour des raisons liées à la crise sanitaire du Covid 19, les droits d'inscription pourront être partiellement remboursés, en fonction des dépenses déjà engagées, et hors frais d'inscription liés à la plateforme d'inscription.**

### **Article 13 : Assurance et Responsabilité**

Responsabilité civile :

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance  
Assuré : n° 288906/D ; Contrat : n° 6010-0001, SMACL Assurances

### **Assurance dommages corporels :**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **Article 14 : Mineur**

L'inscription d'un participant mineur est de la responsabilité de la personne exerçant l'autorité parentale.

Cette épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de 18ans .

Ouvert à partir de 10 ans pour la randonnée

(Accompagnés d'un adulte et avec autorisation parentale).

### **Article 15 : Règles sportives**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificatrice.

L'usage de bâtons est interdit pour toutes les courses en dehors de la randonnée sous peine de sanction (non classement).

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux. Monocycles, ou autres 2 roues à moteur.

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

**L'utilisation du parcours est formellement interdit après ou avant le 21 avril 2024 ,chemin privés (droit de propriété)**